

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2021

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE34

présenté par

M. Dive, M. Kamardine, M. Minot, M. Benassaya, Mme Louwagie, M. Boucard, M. Di Filippo,  
M. Reiss, Mme Anthoine et M. Rolland

-----

### ARTICLE 12

Après le mot :

« articles »,

insérer le nombre et le signe :

« 5, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'article 5 relatif à la mise en œuvre du Comité chargé de l'orientation et du développement des assurances récoltes (CODAR) puisse entrer en vigueur dès la publication de la loi.